

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 29.09.2022**

---

### **CRISE ÉNERGÉTIQUE**

## **La Confédération doit garantir l'autonomie et la sécurité des personnes en situation de handicap**

**La Suisse s'apprête à vivre un hiver difficile sur le plan énergétique – l'électricité, notamment, pourrait venir à manquer. Pour mener une vie autonome, bon nombre de personnes handicapées sont tributaires de moyens auxiliaires électriques. Une pénurie d'électricité les toucherait de plein fouet. Inclusion Handicap attend donc de la Confédération qu'elle présente un plan qui réponde à ces besoins particuliers.**

Cet hiver, la Suisse devra faire face à des défis de taille sur le plan de l'approvisionnement en énergie. Selon l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, les pénuries d'électricité durant l'hiver constituent actuellement un risque majeur pour la Suisse. Les personnes en situation de handicap seraient particulièrement touchées : bon nombre d'entre elles sont en effet tributaires de moyens auxiliaires électriques – une pénurie les impacterait donc de plein fouet. Inclusion Handicap, l'association faitière des organisations de personnes handicapées, attend par conséquent que la planification des mesures prises par la Confédération accorde d'emblée une haute priorité à la sécurité et à l'autonomie des personnes en situation de handicap. Des interpellations en ce sens ont été adressées hier au Conseil fédéral.

### **Les moyens auxiliaires électriques sont essentiels pour mener une vie autonome**

« Aujourd'hui, mener une vie autodéterminée à son domicile devrait être considéré comme la norme, malgré le handicap. Cette exigence découle de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, que la Suisse a signée. En cas de pénurie d'électricité, il faut donc absolument tenir compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap », explique la conseillère aux États et coprésidente d'Inclusion Handicap Maya Graf (Les Verts/BL). La liste des appareils électriques dont dépendent parfois les personnes handicapées est longue. L'exemple de Thomas B. (nom modifié), qui vit de façon largement autonome dans un appartement de location, le montre clairement. Paraplégique, il n'a qu'un usage restreint de ses mains en raison d'une maladie neuromusculaire. Pour assister à des séances de travail hors de son domicile ou pour se déplacer dans l'appartement, il utilise un fauteuil roulant électronique. Les portes et les fenêtres ainsi que l'éclairage de l'appartement sont télécommandés. Il bénéficie d'un lève-personne pour l'assister dans les actes les plus simples tels que se lever ou prendre une douche. Un appareil respiratoire lui est indispensable pour dormir. Tout aussi indispensable : une multitude de médicaments à conserver au réfrigérateur, faute de quoi ils se détérioreraient rapidement. Dans son cas, il est évident que des coupures de courant inopinées auraient des conséquences importantes, voire dangereuses.

### **Large cercle de personnes concernées**

La situation est similaire pour d'innombrables personnes âgées – près de 85% des personnes de plus de 80 ans vivent chez elles. Des aides à la mobilité et des appareils respiratoires ou auditifs leur permettent de mener une vie autonome. Les personnes aveugles et malvoyantes utilisent elles aussi des ordinateurs équipés de logiciels spéciaux qui les aident à naviguer sur le Web et à écouter les e-mails ou les quotidiens lus par un synthétiseur vocal. Les personnes ayant une acuité visuelle restreinte ont en outre besoin de sources de lumière suffisantes – à la maison, tout comme de nuit dans l'espace public. Les personnes sans handicap physique seraient elles aussi touchées : pour celles ayant des troubles anxieux, les coupures de courant peuvent être une source de stress considérable.



## Des mesures spécifiques sont indispensables

L’approvisionnement continu en électricité est donc indispensable pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Or malgré les mesures envisagées par la Confédération, il n’y a pas de certitude à cet égard pour l’hiver prochain. En cas de pénurie, diverses mesures sont prévues, telles que des appels à l’économie, des contingentements ou des coupures de courant durant quelques heures. La place accordée aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans cette réflexion reste jusqu’à présent peu claire. C’est le motif pour lequel le conseiller national Christian Lohr (Le Centre/TG) et la conseillère aux États Maya Graf (Les Verts/BL) ont adressé hier, mercredi, une interpellation au Conseil fédéral. Ils veulent savoir si le Conseil fédéral prévoit des mesures spécifiques à l’égard des personnes en situation de handicap et comment il compte les communiquer. « Sur le principe, il n’y a bien sûr rien à objecter aux appels à l’économie d’électricité, mais il ne faut pas oublier que cela pose par ailleurs des problèmes à certains groupes de personnes. Et il incombe aux politiques de sensibiliser l’ensemble de la population à ce sujet », dit Christian Lohr. Le Conseil fédéral a désormais l’occasion de montrer qu’il a tiré les leçons de la crise liée au Covid et qu’il pense suffisamment tôt aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

- [Interpellation Lohr 22.4027](#)
- [Interpellation Graf 22.4055](#)

## Renseignements

Jonas Gerber, responsable communication Inclusion Handicap  
[jonas.gerber@inclusion-handicap.ch](mailto:jonas.gerber@inclusion-handicap.ch); 031 370 08 42

**Inclusion Handicap** est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L’association faîtière des organisations d’aide aux personnes handicapées s’engage, au niveau politique, pour l’inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d’aide aux personnes handicapées actives à l’échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

### Les organisations membres d’Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l’enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse